

les aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa première session de l'année 1861, le lundi 22 avril prochain, à huit heures du matin, à Lille, dans une des salles de la mairie.

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :  
Lundi 22 avril, examens des aspirants ;  
Jeudi 25 avril, examens des aspirantes.

Art. 2. Les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité devront se faire inscrire avant le 22 mars, à la préfecture (bureau de l'inspection académique). Ils devront produire :

1° Leur acte de naissance constatant qu'ils ont 18 ans accomplis ;

2° La déclaration qu'ils ne se sont présentés devant aucune commission depuis 4 mois. Cette pièce sera légalisée ;

3° L'indication, s'il y a lieu, des matières comprises dans la deuxième partie de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850 sur lesquelles ils désirent être interrogés.

Fait à Lille, le 31 janvier 1861.

Le Préfet du Nord,  
VALLON.

Nous extrayons du tableau indiquant les vétérinaires exerçant dans le département du Nord, les noms de MM. les vétérinaires de l'arrondissement de Lille.

PRÉFECTURE DU NORD.

État nominatif des vétérinaires brevetés exerçant dans le département du Nord, au 1<sup>er</sup> janvier 1861.

MM.

- CHARLES, Achille-Auguste, de Lille.
- CHIEUS, François-Joseph, de Roubaix.
- CREPELLE, Charles-Alexandre, d'Attiches.
- D'ORLÉANS, Louis-Georges, de Tourcoing.
- DUBIEZ, Gustave-Emile, d'Armentières.
- GRUSON, Louis-Emmanuel, de Roubaix.
- LAPOUJADE, Jean, d'Aubers.
- LESAGE, Albert-François, de La Bassée.
- MAZINGUE, L.-Fer. dit DARRAS, de Roubaix.
- POLLET, Jules-Alfred, de Lille.
- POMMERET, Auguste-Albert-Joseph, id.
- POMMERET, Georges-Edmond-Louis, id.
- SÉON, Jean-Edonard, id.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la circulaire ministérielle du 7 avril 1841 et la lettre de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 22 février présent mois :

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. L'état nominatif des vétérinaires brevetés exerçant au 1<sup>er</sup> janvier de cette année dans le département du Nord, sera inséré au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

Art. 2. Il sera publié et demeurera affiché dans toutes les communes du département.

Art. 3. Les propriétaires sont prévenus qu'ils ne pourront prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts par suite d'épizooties, s'ils ne justifient, par un certificat du Maire, qu'un vétérinaire breveté a été appelé pour traiter leurs bestiaux, à moins qu'il n'existe pas de vétérinaire breveté dans un rayon de huit kilomètres autour de l'habitation où l'épidémie aura régné.

Lille, le 25 février 1861.

VALLON.

La Faculté des lettres ouvrira à Douai, le lundi 8 avril 1861, à huit heures du matin, sa deuxième session d'examens de 1860-1861.

### Administration des lignes télégraphiques. Bureau de Roubaix.

La communication avec l'Algérie par l'Espagne est interrompue.

Jusqu'à nouvel avis, les dépêches à destination de l'Algérie et de la Tunisie seront dirigées sur Marseille pour être remises aux paquebots.

Le directeur,  
CRÉPIN.

A la veille de l'époque fixée pour le tirage au sort, nous croyons devoir rappeler que les engagements volontaires et les devancements d'appel, pour les sections d'ouvriers militaires d'administration, sont autorisés en faveur des boulangers, bourneliers, commis aux écritures, fumistes, mécaniciens ou forgerons, meuniers, serruriers et tonneliers.

Les jeunes gens de ces professions qui désirent entrer dans les sections doivent s'adresser aux sous-intendants, qui sont chargés de délivrer les certificats d'aptitude nécessaires.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 4 mars, vient de condamner Louise Niclaïse à un an de prison, son mari à quatre mois, Adalbert Vergotte et Thérèse Niclaïse, sa femme, chacun à six mois de prison, pour vol de laine commis au préjudice de M. Catteau, filateur à Roubaix.

Il y a quelques jours, un jeune homme qui voyageait à cheval sur la route de Tournay, aperçoit dans la diligence un de ses amis. Il lie conversation avec lui. Un autre voyageur offre de céder momentanément sa place, et de monter le cheval du jeune homme pour permettre aux deux amis de causer plus à leur aise. On accepte avec reconnaissance ; quelques minutes après, cheval et voyageur avaient disparu.

Depuis une quinzaine de jours, le bruit s'était répandu que le concours régional des animaux de boucherie, fixé d'abord au 19 mars courant, n'aurait pas lieu cette année à Lille. Cette nouvelle paraît aujourd'hui confirmée, et on vient d'afficher le concours de Poissy pour le 27 mars, sans afficher celui de notre rayon. Des éleveurs qui ont reçu des nouvelles qu'ils regardent comme officielles, ont vendu déjà pour l'abatage immédiat les animaux qu'ils destinaient au concours.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 3 mars 1861.

Sommes versées par 69 déposants dont 9 nouveaux fr. 7,495  
34 demandes en remboursement. 6,582 09

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Le-fevre, directeurs.

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 26 février au 4 mars 1861 inclus.

#### NAISSANCES.

20 garçons, 17 filles.

#### MARIAGE.

Du 4 mars. — Entre Pierre-Marie Vial, ouvrier apprêteur, et Hortense-Joseph Bauters, journalière.

#### DÉCÈS.

Du 26 février. — Joséphine-Florine Crépel, 58 ans, bobineuse, célibataire, Hôpital.

Du 27. — Amand-François Devos, 55 ans 1/2, marchand fripier, époux de Marie Dhondt, rue de la Redoute.

— Qui te l'a remise ?

— Des paysans logés aux portes de la forteresse, et chez lesquels je suis entré un instant pour faire panser une égratignure que ces enrégimés m'ont faite au bras gauche.

Rudbek prit le papier des mains du soldat, et aux dernières clartés du jour qui tombait, il lut un manifeste dans lequel Hellichius déclarait qu'il « avait été forcé à cette démarche, parce que des gens par ruse ou par violence, avaient osé porter injustement le nom d'Etats du royaume de Suède... » exercé un pouvoir tyrannique, outragé la justice, et favorisé les vues étrangères... ; qu'ils n'avaient pris aucune précaution pour prévenir la disette, et avaient porté les plus violentes atteintes au pouvoir juste et légitime du roi... ; que dans cette circonstance, la garnison de Christianstadt donnait l'exemple à tous les Suédois, protestant qu'elle ne mettrait bas les armes que lorsqu'on aurait rendu à Dieu ce qui est à Dieu et au roi ce qui est au roi. »

Après cette lecture, le doute n'était plus permis. Le nom du roi, mêlé à chaque ligne de cette proclamation, semblait indiquer une complicité dont le danger épouvantait Rudbek. N'ayant sous sa main aucune force disponible pour attaquer les révoltés, le seul parti à prendre était de retourner en toute hâte à Stockholm, et d'informer sans délai le comité secret de cette rébellion. Malgré la fatigue de plusieurs heures de marche, il tourna bride, et ne s'arrêta que le lendemain au point du jour, à Calmar, où la troupe changea de chevaux. Un des cavaliers fut envoyé en courrier avec une lettre adressée aux membres du comité, et le 16 août, vers quatre heures de l'après-midi, Rudbek arriva à Stockholm.

Du 28. — Marie-Barbe Parmentier, 23 ans, journalière, célibataire, Hôpital.

Du 2 mars. — Ludvine Dufermon, 56 ans, ménagère, épouse d'Alexandre-Joseph Desquiers, rue du Moulin. — Marie-Catherine Watteau, 84 ans, sans profession, veuve de Louis-François Legrand, rue du Galon-d'Eau.

Plus 6 garçons et 6 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

### FAITS DIVERS.

— Le Journal de Belfort relate les faits suivants :

« Dans la commune de notre arrondissement, il fut déposé, aux dernières élections municipales, dans l'urne électorale, un bulletin menaçant le maire d'incendie, s'il ne donnait sa démission dans les cinq semaines qui suivraient l'élection. »

« Ce bulletin fut remis au procureur impérial, qui ordonna une enquête sévère dans la commune, à la suite de laquelle un conseiller municipal fut reconnu coupable du fait et condamné par le tribunal de police correctionnelle à un mois de prison, 25 francs d'amende et aux frais. »

« M. le préfet du Haut-Rhin, ajoute le même journal, a en outre ordonné son exclusion perpétuelle de la liste électorale. »

— Une partie du couronnement des remparts d'Avignon, du côté de la gare du chemin de fer, entre la porte Bonaparte et la porte St-Michel, s'est écroulée la nuit sur une longueur d'environ 50 mètres.

Cet accident n'a occasionné aucun malheur, mais il aurait pu avoir des conséquences funestes s'il était arrivé dans le jour, alors qu'il y a au pied des remparts un grand nombre d'ouvriers occupés aux travaux de réfection du revêtement de la base du monument.

L'écroulement qui vient d'avoir lieu paraît devoir être attribué à l'état de vétusté du crenelage sur ce point, et aux dernières pluies qui, en détrempant les terres que le temps a accumulées sur le couronnement des remparts, ont amené la désagrégation des pierres.

— Un vieux gentilhomme périgourdin, dernier rejeton d'une illustre famille dont nous taïrons le nom, sentant approcher sa fin et ne voulant pas mourir sans héritier direct, arriva à Paris, il y a trois semaines environ, avec l'intention bien arrêtée de se marier. Pourquoi avait-il attendu si longtemps avant de se décider ? Pourquoi venait-il chercher une femme si loin de son pays ? Ce serait une histoire trop longue à raconter.

À peine débarqué dans la capitale, le vieux garçon fit annoncer par les journaux qu'un homme de 54 ans, parfaitement constitué, d'un physique agréable, d'un heureux caractère, possédant 12,000 livres de rentes en biens-fonds, désirait trouver une femme 25 à 30 ans, qui eût une bonne éducation et qui eût des égards. Dès le lendemain matin du jour où parut la première annonce, sept à huit concurrentes se présentèrent. Le surlendemain et les jours suivants, ce nombre augmenta dans une telle progression, que le pauvre homme, exténué de fatigue, fut obligé de défendre sa porte. Parmi la foule des solliciteuses, M. A. de R. distingua une jeune fille de 21 ans, nommée Cécile F..., qui lui parut, au premier abord, aussi bonne, aussi modeste qu'elle était jolie.

Quinze jours après la première entrevue, le mariage était décidé, le jour fixé. Les deux amants (car ils mériteraient tous deux ce nom) ne se possédaient plus de joie, et M. A. de R., épris comme on l'est rarement à son âge, avait acheté un superbe trousseau à sa future, qui ne

lui apportait en dot que les trésors dont l'avait enrichie la nature. On n'attendait plus que l'acte de naissance de Cécile pour faire publier les bans... et, au grand mécontentement des deux parties intéressées cet acte n'arrivait pas. Quelle était la cause d'un pareil retard ; la jeune fille ne pouvant se l'imaginer, paraissait plongée dans un profond désespoir...

Avant-hier matin, M. A. de R... sortant pour aller faire quelques emplettes, laissa seule sa future, qui était plus triste que de coutume ; tourmenté par un vague pressentiment, il l'embrassa à plusieurs reprises, l'exhortant à avoir plus de courage... Pour toute réponse la pauvre fille versa un torrent de larmes.

M. de R... ne tarda pas à rentrer... il monta l'escalier à pas lents comme s'il craignait quelque malheur... Il sonne... Son cœur bat si fort qu'il est obligé de s'appuyer contre le mur... On ne vient pas ouvrir... Il sonne une seconde fois... Pas de réponse... Plus de doute, Cécile s'est asphyxiée... En ce moment M. A. de R... croit sentir une forte odeur de charbon... un cri étouffé. Mais peut-être le malheureux enfant respire-t-elle encore... Peut-être est-il temps de la sauver... Il s'élança contre la porte ; il appelle au secours... Le portier accourt avec les voisins et lui remet la clé que madame a laissée dans la loge en sortant.

Cécile F... était partie avec son trousseau. M. A. de R... est retourné dans son village, jurant qu'il mourrait comme il avait vécu.

— Voici un moyen de découvrir les voleurs, qui a été employé avec succès dans une fabrique à Hodimont, en Belgique, où probablement on a lu Berquin :

Un vol a été commis dans une fabrique qui occupe près de mille ouvriers. Une vieille femme se présente, annonçant que, sans être sorcière, elle trouverait le voleur, si l'on voulait la laisser faire. Elle arriva donc un soir avec un coq noir dans son tablier, et annonça que, si les ouvriers venaient tour à tour lui passer la main sur le dos, le coq chanterait aussitôt qu'il sentirait la main du voleur ; elle se plaça donc dans un lieu obscur où chaque ouvrier vint à son tour passer la main sur le dos du coq, et le coq ne chanta point.

— Il faut, dit-elle, que le voleur ne l'ait point touché ; visitons les mains à présent.

On apporta de la lumière ; chacun montra sa main : toutes étaient noires, à l'exception d'une seule, et c'était celle du voleur, qui n'avait osé toucher le coq. Il avoua son crime, et a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

La sorcière reçut une bonne récompense pour avoir barbouillé le dos de son coq avec du noir de fumée mêlé avec de l'huile d'olive.

— L'équipage du *Boxeur*, de Colchester, vient d'échapper à un empoisonnement général dans les circonstances suivantes, rapportées par l'Observer.

« Le navire était mouillé dans la Tyne, quand durant la nuit, un message fut envoyé à terre pour en ramener un médecin, l'équipage entier ayant été saisi tout à coup d'affreuses douleurs d'entrailles. Le médecin administra promptement des antidotes qui produisirent un excellent effet, quoique plusieurs matelots parussent dans un état désespéré. Le capitaine et ses hommes qui avaient, paraît-il, mangé du pudding à dîner, furent bientôt en proie à des douleurs horribles. »

« Le cuisinier avait tiré sa farine d'un vase qu'on examina. De l'arsenic avait été jeté dans ce vase. Il paraît que le lieutenant, en faisant sa tournée dans la cuisine, avait trouvé une matière blanche qu'il avait prise pour de la farine, et l'avait jetée dans le vase à la farine. Le poison était à bord depuis deux ans ; il aurait été

hommes, et où rien ne lui faisait présager un accueil différent de celui qu'il avait reçu partout ailleurs.

Cependant le cavalier qu'il avait détaché de sa petite troupe ne revenait pas. Inquiet de ce retard, Rudbek continua sa route ; mais à peine avait-il tourné une colline qui lui déroba la vue de la ville, que son message se présenta à lui.

— N'approchez pas, cria cet homme ; au nom du ciel, n'approchez pas, général, où l'on fera feu sur vous.

— Que veux-tu dire demanda Rudbek.

— Je veux dire, reprit le soldat, que la garnison est révoltée, et la forteresse livrée à quinze cents démons qui gardent les remparts, mèche allumée et le fusil sur l'épaule.

— On a refusé de l'ouvrir les portes ?

— Je n'ai guère eu le temps d'en faire la demande ; j'ai crié que vous veniez au nom des états, et pour toute réponse ils m'ont envoyé, avec un hurra de vive le Roi ! une décharge de mousqueterie qui a étendu raide mort sur la place mon pauvre cheval. Je n'ai pas jugé prudent de continuer la conversation, et j'accourrais en toute hâte vous prévenir.

Rudbek restait silencieux et comme atterré par cette nouvelle. Enfin, il s'écria :

— Tu te trompes ; c'est impossible ! Et se retournant vers sa troupe : En avant, mes braves ! Mais le soldat saisit la bride de son cheval et le força de s'arrêter.

— Général, lui dit-il, vous courez à une mort certaine. Si vous doutez de la vérité de mon rapport, du moins vous ajouterez foi à ceci. Il lui présenta un papier.

— Qu'est-ce que cela ? demanda Rudbek.

— Une proclamation du capitaine Hellichius.

Sans prendre un instant de repos, sans s'informer même si ses collègues avaient reçu son message, il se rendit directement chez le roi, revenu depuis la veille dans sa capitale. Lorsqu'il entra tout couvert de sueur et de poussière, Gustave était seul dans une chambre retirée du palais ; la fenêtre ouverte donnait sur un magnifique jardin dont les ombrages mélancoliques versaient sur cette belle demeure la fraîcheur et le repos. Ce jeune roi qu'on accusait de projets coupables, ce redoutable conspirateur, était occupé à broder au métier une fleur qu'il avait promise à une dame de sa cour.

Au bruit que fit Rudbek, il se retourna, et lui dit avec la grâce qu'il savait mettre dans toutes ses paroles :  
— Soyez le bienvenu, mon vieil ami. Déjà de retour ! Je vous remercie de la surprise que vous me faites, car je vois à votre costume, que vous avez pensé que nul à Stockholm n'avait plus de droits que moi à votre première visite. Et vous avez eu raison, Rudbek. Point d'étiquette entre nous, ajouta-t-il en lui tendant la main et en l'invitant à s'asseoir, mais de la franchise et une sincère amitié ; eh bien ! quelles nouvelles des provinces ? mon peuple est-il heureux ? m'aime-t-il ?

Rudbek restait debout, et sans quitter un instant du regard la figure de Gustave, il lui remit le manifeste du capitaine Hellichius.

— Que me donnez-vous là ? demanda le roi.

— Que votre majesté veuille bien lire, répondit Rudbek en continuant de l'examiner avec la même attention.

Gustave parut plus surpris que choqué de cette obstination, et docile au désir du général, il lut à haute voix toute la proclamation.

— Voilà qui est étrange, dit-il ; et comment

vous êtes-vous procuré ce beau morceau d'éloquence ?

— Sire, répondit Rudbek, un peu déroncé par cet air de tranquillité et d'ignorance, c'est aux portes mêmes de Christianstadt qu'on a distribué cet appel à la révolte, où on a osé invoquer le nom de votre majesté.

— En effet, dit Gustave en jetant les yeux de nouveau sur le papier ; j'avais lu sans comprendre. Mais savez-vous, Rudbek, qu'il y aurait là de quoi me faire destituer de ma place de roi ?

— Votre majesté voit le danger où il est réellement.

— Oui ; mais que puis-je faire ? Approuver les mesures que vous avez prises, sans doute ; j'y donne mon consentement de grand cœur. Le sénat et le comité sont-ils instruits ?

Après la réponse affirmative de Rudbek, le roi dit :

— Qu'ils agissent donc, et promptement ; les affaires sérieuses ne me regardent pas. Que pensez-vous de ce dessin, général ? Et lui fit signe en même temps de s'approcher et d'examiner son ouvrage de tapisserie.

— Sire, s'écria Rudbek qui ne savait plus que penser ; sire, vous m'aimez, et je vous suis dévoué. J'ai mis mon cœur et mon épée à votre service ; j'ai fait serment de vous défendre contre vos ennemis ; mais je deviendrais le vôtre, sire, le jour où vous oublieriez ce que vous avez promis à la Suède. Au nom de vos ancêtres qui vous ont transmis la couronne que vous devez léguer à vos enfants, jurez-moi que vous ignorez ce que je viens de vous dire, que c'est sans votre aveu qu'Hellichius a placé sa trahison sous l'abri de votre nom ; jurez-le, sire, et je vous crois.

A. A.

(La fin au prochain numéro.)

acheté d  
tenant i  
tière da  
— On  
« Un  
Feuton,  
rée, des  
dus du  
ancien s  
et cinq  
» Au  
fenêtre  
de huit  
en chert  
en proie  
» Les  
la mais  
reur de  
chambri  
de sept  
du corps  
qui avai  
sur le p  
» Cet  
mortelli  
crime a  
ne pouv  
frances  
» L'é  
tômes d  
ne cess  
retire d  
n'a pu  
pour ev  
de fréq  
soins, l  
déchiré  
» Le  
par la f  
cett : bl  
onze an  
roner,  
il para  
menacé  
fermer  
habitud  
» Les  
garçons  
profond  
de s'enc  
» La  
fait frè  
il senti  
main à  
mit à c  
— Si,  
qui l'e  
bras, et  
C'est av  
été cou  
» Le  
un ver  
— C  
« Li  
conten  
tions b  
découv  
généra  
raison  
qu'elle  
nombr  
de l'alt  
vée av  
gératio  
activité  
les ge  
beauco  
porter  
» Le